

# Mémorial

du



# Memorial

des

**Grand-Duché de Luxembourg.**
**Großherzogtums Luxemburg.**
**Jeudi, le 28 février 1952.**
**N° 12**
**Donnerstag, den 28. Februar 1952.**
**Arrêté grand-ducal du 23 février 1952 modifiant celui du 22 décembre 1951 supprimant temporairement et partiellement l'exemption de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation.**

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la loi du 22 décembre 1951 autorisant la suppression temporaire de l'exemption de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation ;

Vu Notre arrêté du 22 décembre 1951 supprimant temporairement et partiellement l'exemption de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation ;

Vu l'article 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par dérogation à l'article 1<sup>er</sup> de Notre arrêté du 22 décembre 1951, la taxe sur le chiffre

d'affaires est fixée à 1% uniformément pour la livraison à l'étranger des produits désignés au même article, lorsque ceux-ci sont exportés directement à destination du Congo Belge et y sont consommés.

Cette réduction de taux n'est toutefois applicable qu'à la condition que la déclaration d'exportation prévue par l'art. 4 du même arrêté porte une mention ainsi libellée : «Marchandise destinée à la consommation au Congo Belge».

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Mémorial*.

**Art. 3.** Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 23 février 1952.

**Charlotte.**

*Pour le Ministre des Finances*  
*Le Ministre des Travaux Publics,*  
**Victor Bodson.**

**Arrêté grand-ducal du 23 février 1952 portant suppression du tableau N° 2 annexé à l'arrêté grand-ducal du 16 juin 1927 concernant les attributions des bureaux de douane.**

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'article 4 de la Convention d'Union Economique entre le Luxembourg et la Belgique, approuvée par la loi du 5 mars 1922 ;

Vu la loi générale de perception du 26 août 1822, la loi du 4 mars 1846 sur les entrepôts, ainsi que la

loi du 6 août 1849 sur le transit, modifiée par celles du 3 mars 1851 et du 1<sup>er</sup> mai 1858 ;

Revu Notre arrêté du 16 juin 1927 concernant les attributions des bureaux de douane (*Mémorial*, page 489) et le tableau N° 2 y annexé (*Mémorial*, page 508) ;

Vu l'article 27 de la loi du 16 janvier 1866 concernant l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil ;



Avons arrêté et arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'exportation de marchandises avec décharge de l'accise est autorisée par air, chemin de fer, eau et route par tous les bureaux de douane ouverts au transit suivant les dispositions des lois et règlements en vigueur.

**Art. 2.** Le tableau N° 2 annexé à l'arrêté grand-ducal du 16 juin 1927 concernant les attributions des bureaux de douane est supprimé.

**Art. 3.** Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 23 février 1952.

**Charlotte.**

*Pour le Ministre des Finances,  
Le Ministre des Travaux Publics,  
Victor Bodson.*

**Arrêté ministériel du 19 février 1952, portant modification de l'arrêté du 8 avril 1929, concernant la fixation des districts d'élevage.**

*Le Ministre de l'Agriculture*

Revu son arrêté du 8 avril 1929, concernant la fixation des districts d'élevage ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les sections de Liefrange et de Bavigne de la commune de Mecher (Wiltz) sont incorporées au district d'élevage du bétail pie-rouge.

**Art. 2.** Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 19 février 1952.

*Pour le Ministre de l'Agriculture,  
Le Ministre de l'Education Nationale,  
Pierre Frieden.*

**Avis.** — Le nombre-indice du coût de la vie établi conformément à l'arrêté grand-ducal du 30 octobre 1948 est de 122,49 au 1<sup>er</sup> février 1952 par rapport à la base 100 au 1<sup>er</sup> janvier 1948.

Les indices des 6 derniers mois sont les suivants :

	Indice du mois	Moyenne des 6 derniers mois
septembre 1951 .....	122,15	121,83
octobre 1951 .....	121,34	121,79
novembre 1951 .....	121,44	121,88
décembre 1951 .....	121,53	121,96
janvier 1952 .....	121,52	121,76
février 1952 .....	122,49	121,75 — 12 février 1952.

**Avis.** — **Postes, Télégraphes et Téléphones.** — Par arrêté grand-ducal du 12 février 1952, M. J.-P. Cigrang, sous-chef de bureau dirigeant des postes à Luxembourg-Gare, a été nommé percepteur des postes au bureau de Luxembourg-Télégraphes. — 13 février 1952.

**Avis.** — **Douanes.** — Par arrêté grand-ducal du 12 février 1952 ont été nommés lieutenant des douanes, les sous-lieutenants des douanes :

- MM. *Jacoby* Michel-Auguste à Mondorf ;
- Krier* Nicolas à Wasserbillig ;
- Kayser* Jean-Pierre à Grundhof ;
- Linster* Eugène à Echternach ;
- Seyler* Nicolas à Remich et
- Valentiny* Jean-Auguste à Heinerscheid. — 13 février 1952.

**Arrêté du 22 février 1952 portant nomination des membres du Comité arbitral institué par l'article 12 de l'arrêté grand-ducal du 30 mai 1936 sur la réglementation des relations des institutions d'assurance avec les médecins, dentistes, sages-femmes, pharmaciens, hôpitaux et autres fournisseurs, modifié par l'arrêté grand-ducal du 18 août 1951.**

*Le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale,*

Vu l'article 12 de l'arrêté grand-ducal du 30 mai 1936 modifié par l'arrêté grand-ducal du 18 août 1951 ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont nommés membres du comité arbitral institué par l'article 12 de l'arrêté grand-ducal du 30 mai 1936 sur la réglementation des relations des institutions d'assurance avec les médecins, dentistes, sages-femmes, pharmaciens, hôpitaux et autres fournisseurs, modifié par l'arrêté grand-ducal du 18 août 1951 :

*Médecins.*

a) Membre effectif :

M. le docteur *Aloyse Karels*, médecin à Larochette.

b) Membre suppléant :

M. le docteur *Albert Kongs*, médecin à Luxembourg.

*Médecins-dentistes.*

a) Membre effectif :

M. le docteur *François Jungblut*, médecin-dentiste à Luxembourg.

b) Membre suppléant :

M. le docteur *Jean-Pierre Calteux*, médecin-dentiste à Luxembourg.

*Pharmaciens.*

a) Membre effectif :

M. *Georges Welschbillig*, pharmacien à Esch-sur-Alzette.

b) Membre suppléant :

M. *Félix Petry*, pharmacien à Ettelbruck.

*Administrateurs d'hôpitaux.*

a) Membre effectif :

M. *Jean-Pierre Kies*, administrateur de clinique à Ettelbruck.

b) Membre suppléant :

M. le docteur *Mathias Reiles*, médecin directeur de la Maternité Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.

*Assurances sociales*

a) Membre effectif :

M. *Charles Heuertz*, conseiller de Direction à l'Office des assurances sociales, Luxembourg.

b) Membre suppléant :

M. *Jean Muller*, Inspecteur en chef des Institutions sociales, Luxembourg.

**Art. 2.** Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*, expédition en sera faite à chaque membre du comité pour lui servir de titre.

Luxembourg, le 22 février 1952.

*Le Ministre du Travail  
et de la Sécurité sociale,  
Nicolas Biever.*

**Naturalisations.** — Par loi du 30 janvier 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Klimaytis* François, né le 26 mars 1903 à Leopoldowo/Lithuanie, demeurant à Schiffflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 8 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Schiffflange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 30 janvier 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Salvestrin* François, né le 23 mars 1925 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Schiffflange.

Cette naturalisation a été acceptée le 8 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Schiffflange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 30 janvier 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Poggi* Raymond-Pierre, né le 5 octobre 1923 à Dudelange, demeurant à Rumelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 8 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Rumelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 30 janvier 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Kiefer* Nicolas, né le 29 mars 1873 à Oberesch/Sarre, demeurant à Dillingen/Beaufort.

Cette naturalisation a été acceptée le 9 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Beaufort.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 30 janvier 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Frieden* Mathias, né le 20 juin 1907 à Aix-la-Chapelle/Allemagne, demeurant à Mersch.

Cette naturalisation a été acceptée le 13 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Mersch.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 30 janvier 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Kühn* Adolphe, né le 16 février 1920 à Pachten/Sarre, demeurant à Luxembourg.

Cette naturalisation a été acceptée le 13 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Luxembourg.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Einhorn* Benoît, né le 14 mars 1913 à Cracovie/Pologne, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 15 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Wagner* Jacques-Nicolas, né le 19 décembre-1906 à Serrig/Allemagne, demeurant à Ettelbruck.

Cette naturalisation a été acceptée le 16 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Spitoni* François-Gabriel, né le 22 juin 1925 à Ostende/Belgique, demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 18 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Silverio* Agostino-Ferdinand, né le 19 octobre 1925 à Differdange et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 18 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Naturalisations.** — Par loi du 30 janvier 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Schwartz* Frédéric-Guillaume, né le 9 janvier 1903 à Ensdorf/Sarre, demeurant à Hespérange-Howald.

Cette naturalisation a été acceptée le 16 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Hespérange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Simon* Ernest, né le 13 janvier 1896 à Wiesbade/Allemagne, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 16 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952 la naturalisation est accordée à Monsieur *Fumanti* Costantino, né le 8 décembre 1925 à Esch-sur-Alzette et y demeurant.

Cette naturalisation a été acceptée le 16 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé la même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 30 janvier 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Kohn* François-Jean-Nicolas, né le 27 février 1914 à Bollendorf/Allemagne, demeurant à Itzig.

Cette naturalisation a été acceptée le 16 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Hespérange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Schutz* Pierre-Gaspard, né le 11 décembre 1906 à Fürstenhausen/Allemagne, demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 20 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Pascucci* Louis, né le 15 janvier 1916 à Gualdo-Tadino/Italie, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Cette naturalisation a été acceptée le 18 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Giorgetti* Samuel-Antoine-Charles, né le 11 août 1902 à Brissago/Italie, demeurant à Ettelbruck.

Cette naturalisation a été acceptée le 19 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Ettelbruck.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Valeriani* Gino, né le 10 novembre 1923 à Nocera-Umbra/Italie, demeurant à Dudelange.

Cette naturalisation a été acceptée le 19 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dudelange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Troian* Jérôme-Arcangelo, né le 7 mai 1923 à Ste. Marie-aux-Chênes/France, demeurant à Differdange.

Cette naturalisation a été acceptée le 19 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Differdange.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Ceccon* Serge-Bruno, né le 15 février 1925 à Lasauvage, demeurant à Echternach.

Cette naturalisation a été acceptée le 19 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune d'Echternach.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Naturalisations.** — Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Fürpass* Arthur, né le 11 août 1922 à Sanem, demeurant à Schouweiler.

Cette naturalisation a été acceptée le 22 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal, dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Dippach.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par la loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Weis* Antoine, né le 16 septembre 1910 à Schwabert/All. demeurant à Poscheid/Fouhren. Cette naturalisation a été acceptée le 20 février 1952 ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Fouhren.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par loi du 12 février 1952, la naturalisation est accordée à Monsieur *Weis* Jean, né le 14 juillet 1914 à Schwabert/Allemagne, demeurant à Poscheid/Fouhren. Cette naturalisation a été acceptée le 20 février 1952, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal dressé le même jour par M. le bourgmestre de la commune de Fouhren.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Magistrature.** — Par arrêté grand-ducal du 21 février 1952 M. Edmond *Heldenstein*, conseiller à la Cour supérieure de Justice à Luxembourg, est nommé magistrat d'appel en matière de protection de l'enfance près la même Cour pour un terme de 3 ans.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration de recouvrement faite le 20 décembre 1950 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 26,2 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Gretsch* Suzanne-Sophie veuve *Wind* François-Ferdinand, née le 4 juin 1900 à Remich, demeurant à Luxembourg, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 14 décembre 1950 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Jacobs* Josette-Joséphine, épouse *Hipp* Albert-Nicolas, née le 13 juin 1930 à Bourgfried/Insenborn, demeurant à Rodange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration de recouvrement faite le 25 novembre 1950 devant l'officier de l'état civil de la commune de Luxembourg, en conformité de l'art. 26,2 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Ant* Anne-Marg., veuve *Teske* Erwin-Rodolphe-Louis, née le 26 novembre 1903 à Troisvierges, demeurant à Luxembourg, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 22 avril 1947 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Roth* Jeanne, épouse *Thiry* Jean-Alphonse, née le 4 janvier 1927 à Rédange/Moselle, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 24 mai 1951 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Asselborn, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Kop* Anne-Marie, épouse *Koch* Pierre, née le 13 juin 1915 à Grosskampenberg, demeurant à Boxhorn, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le Jury d'examen pour la collation des grades en sciences naturelles se réunira en session extraordinaire du 14 mars au 8 avril 1952 dans une salle du Lycée de garçons de Luxembourg pour procéder à l'examen de :

Mlles Jeanine *Abondance* de Paris, Monique *Artichouk* d'Esch-sur-Alzette, M. Lucien *Bisenius* d'Esch-sur-Alzette, Mlle Colette *Felten* de Dudelange, MM. Ernest *Feyereisen* de Wiltz, Raymond *Franck* d'Esch-sur-Alzette, Emile *Gilbertz* de Nommern, Marcel *Gillen* de Welscheid, Raymond *Heischbourg* de Dudelange, Jean *Jung* de Luxembourg, Georges *Kayser* de Luxembourg, Mlle Léonie *Kill* de Quierschied (Sarre), MM. Henri *Majerus* de Stadtbredimus, Raymond *Nanni* de Dudelange, Albert *Think* de Dudelange, Mlle Manette *Thurm* de Wormeldange, candidats à l'examen de la candidature en sciences naturelles préparatoire aux études médicales et pharmaceutiques ;

MM. Auguste *Gretsch* de Remich, Joseph *Molitor* de Wasserbillig, candidats au premier examen de la candidature en sciences naturelles préparatoire au doctorat ;

MM. Camille *Eischen* de Luxembourg, Paul *Grzonka* de Luxembourg, Mlle Rosy *Rimbeaux* de Luxembourg, candidats au deuxième examen de la candidature en sciences naturelles préparatoire au doctorat ;

Mlle Marcelle *Cornette* de Niedercorn, candidate à l'examen du doctorat en sciences naturelles (ordre des sciences chimiques) ; M. Théodore *Mannon* de Diekirch, candidat au même doctorat (ordre des sciences biologiques), Mlle Irma *Schmit* de Gostingen, candidate au même doctorat (ordre des sciences géographiques et géologiques).

L'examen écrit aura lieu pour tous les candidats le vendredi, 14 mars, de 9 à 12 heures, et de 14,30 à 17,30 heures et de lundi, 17 mars, de 8 à 12 heures et de 14,30 à 17,30 heures.

Les épreuves pratiques se feront pour Mlles *Cornette* et *Schmit* les 21, 24 et 27 mars, pour M. *Mannon* le 21 mars, chaque fois de 9 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit :

pour Mlle *Thurm* au mardi, 18 mars, à 14 heures ; pour Mlle *Kill* au même jour, à 15 heures ; pour Mlle *Abondance* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Think* au mercredi, 19 mars, à 17 heures ; pour Mlle *Artichouk* au jeudi, 20 mars, à 14 heures ; pour M. *Gilbertz* au même jour, à 15 heures ; pour M. *Feyereisen* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Heischbourg* au vendredi, 21 mars, à 16 heures ; pour M. *Frank* au samedi, 22 mars, à 16 heures ; pour M. *Jung* au lundi, 24 mars, à 16 heures ; pour M. *Molitor* au mardi, 25 mars, à 14 heures ; pour M. *Gretsch* au même jour, à 15 heures ; pour M. *Kayser* au mercredi, 26 mars, à 17 heures ; pour Mlle *Rimbeaux* au jeudi, 27 mars, à 14 heures ; pour M. *Eischen* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Nanni* au vendredi, 28 mars, à 16 heures ; pour Mlle *Felten* au lundi, 31 mars, à 16 heures ; pour M. *Gillen* au mardi, 1<sup>er</sup> avril, à 14 heures ; pour M. *Bisenius* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Majerus* au mercredi, 2 avril, à 17 heures ; pour M. *Mannon* au jeudi, 3 avril, à 14 heures ; pour M. *Grzonka* au même jour, à 15,30 heures ; pour Mlle *Cornette* au vendredi, 4 avril, à 15 heures ; pour Mlle *Schmit* au mardi, 8 avril, à 15 heures. — 20 février 1952.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le Jury d'examen pour la collation des grades en pharmacie se réunira en session extraordinaire du 21 mars au 5 avril 1952 dans une des salles du Lycée de garçons de Luxembourg pour procéder à l'examen de :

M. Jean-Jacques *Bos* de Luxembourg et Mlle Josette *Peusch* d'Echternach, candidats à l'examen de la candidature en pharmacie ;

MM. Paul *Fischer* de Kayl, Lambert *Legros* de Luxembourg, Robert *Læwen* de Rodange, Alexandre *Subtil* d'Ettelbruck et Paul *Trierweiler* de Differdange, candidats à l'examen du grade de pharmacien.

L'examen écrit aura lieu pour tous les candidats le vendredi, 21 mars, de 9 heures à midi et de 15 à 18 heures, et le samedi, 22 mars, de 9 heures à midi.

Les épreuves pratiques se feront les 25, 26, 28, 29, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril, chaque fois de 9 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Fischer* au samedi, 22 mars, à 15 heures ; pour M. *Legros* au jeudi, 27 mars, à 15 heures ; pour M. *Bos* au mercredi, 2 avril, à 9 heures ; pour Mlle *Peusch* au même jour, à 15 heures ; pour M. *Læwen* au vendredi, 4 avril, à 9 heures ; pour M. *Subtil* au même jour à 15 heures ; pour M. *Trierweiler* au samedi, 5 avril, à 15 heures. — 20 février 1952.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le Jury d'examen pour la collation des grades en sciences physiques et mathématiques se réunira en session extraordinaire du 18 au 25 mars 1952 dans une des salles du Lycée de garçons de Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de :

MM. Aloyse *Oestreicher* de Wiltz et Georges *Wiltzius* de Luxembourg, candidats au premier examen de la candidature en sciences physiques et mathématiques ;

MM. Jean *Els* de Brandenbourg et Pierre *Thill* de Dudelange, candidats au deuxième examen de la candidature en sciences physiques et mathématiques ;

M. Pierre *Becker* de Luxembourg, candidat à l'examen du doctorat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen écrit aura lieu

a) pour le premier examen de la candidature le mardi, 18 mars, et le vendredi, 21 mars, chaque fois de 9 heures à midi et de 15 à 18 heures ;

b) pour le deuxième examen de la candidature et pour le doctorat le mardi, 18 mars, de 15 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Becker* au mercredi, 19 mars à 16 heures ; pour M. *Els* au jeudi, 20 mars, à 15 heures ; pour M. *Thill* au même jour à 16 heures ; pour M. *Oestreicher* au mardi, 25 mars, à 14 heures ; pour M. *Wiltzius* au même jour, à 15 heures. — 21 février 1952.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le Jury d'examen pour le droit se réunira en session extraordinaire du 3 mars au 11 avril 1952 dans une des salles du Palais de Justice à Luxembourg pour procéder à l'examen de :

Mlle Friedel *Colling* d'Esch-sur-Alzette, MM. Claude *Conter* de Luxembourg, Raymond *Decker* d'Echternach, Jean *Dondelinger* de Luxembourg, Ernest *Gærgen* de Luxembourg, Henri *Guillaume* de Luxembourg, Camille *Kasel* de Luxembourg, Paul *Kayser* d'Esch-sur-Alzette, Edouard *Molitor* de Luxembourg, Eugène *Muller* de Wiltz, Eugène *Reichling* d'Esch-sur-Alzette, Raymond *Ruppert* de Beyren, Frédéric *Stoffels* de Luxembourg, Gaston *Thorn* de Luxembourg, Jean *Weber* de Remich, Albert *Weitzel* de Senningen, Marc *Weydert* de Septfontaines, Albert *Worré* de Wiltz et Victor *Ziegler de Ziegleck* de Luxembourg, candidats à l'examen de la candidature en droit (régime ordinaire) et Roger *Liot*, candidat à l'examen de la candidature en droit (régime spécial) ;

MM. Maurice *Bernard* de Luxembourg, Adolphe *Colas* de Pétange, Fernand *Ewen* de Merscheid, Fernand *Hess* d'Esch-sur-Alzette, Jean *Ludovicy* d'Esch-sur-Alzette, Robert *Paulus* de Luxembourg, Roger *Putz* de Luxembourg, Mlle Jeanne *Rouff* de Luxembourg, MM. Nouma *Wagner* de Martelange-Rombas, Adhémair *de Waha* de Stanleyville et Paul *Wolter* de Luxembourg, candidats au premier examen du doctorat en droit.

Les épreuves écrites de la candidature en droit (régime ordinaire et régime spécial) auront lieu le lundi, 3 mars, et le vendredi, 7 mars, chaque fois de 8,30 heures à midi et de 15 à 18 heures.

Les épreuves écrites du premier examen du doctorat en droit auront lieu le mardi, 4 mars, et le samedi, 8 mars, chaque fois de 8,30 heures à midi et de 15 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Decker* au mercredi, 12 mars, à 15 heures ; pour M. *Kasel* au jeudi, 13 mars, à 15 heures ; pour M. *Muller* au vendredi, 14 mars, à 15 heures ; pour M. *Liot* au samedi, 15 mars, à 15 heures ; pour Mlle *Colling* au jeudi, 20 mars, à 15 heures ; pour M. *Weydert* au vendredi, 21 mars, à 15 heures ; pour M. *Molitor* au samedi, 22 mars, à 15 heures ; pour M. *Ziegler de Ziegleck* au mardi, 25 mars à 15 heures ; pour M. *Weber* au mercredi, 26 mars, à 15 heures ; pour M. *Stoffels* au jeudi, 27 mars, à 15 heures ; pour M. *Guillaume* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Dondelinger* au vendredi, 28 mars, à 15 heures ; pour M. *Conter* au samedi, 29 mars, à 15 heures ; pour M. *Kayser* au lundi, 31 mars, à 15 heures ; pour M. *Thorn* au mardi, 1<sup>er</sup> avril, à 15 heures ; pour M. *Reichling* au mercredi, 2 avril, à 15 heures ; pour M. *Weitzel* au jeudi, 3 avril, à 15 heures ; pour M. *Ruppert* au vendredi, 4 avril, à 15 heures ; pour M. *Gærgen* au samedi, 5 avril, à 15 heures ; pour M. *Worré* au lundi, 7 avril, à 15 heures ; pour M. *Wagner* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Colas* au mardi, 8 avril, à 9 heures ; pour M. *Putz* au même jour, à 15 heures ; pour M. *Ewen* au mercredi, 9 avril, à 9 heures ; pour M. *Hess* au même jour, à 15 heures ; pour M. *de Waha* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Bernard* au jeudi, 10 avril, à 9 heures ; pour Mlle *Rouff* au même jour, à 15 heures ; pour M. *Ludovicy* au même jour, à 16,30 heures ; pour M. *Wolter* au vendredi, 11 avril, à 9 heures ; pour M. *Paulus* au même jour à 15 heures. — 20 février 1952.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le Jury d'examen pour la collation des grades en médecine vétérinaire se réunira en session extraordinaire du 17 mars au 4 avril 1952 dans une des salles du Laboratoire bactériologique vétérinaire de l'Etat, à l'effet de procéder à l'examen de :

M. *Ady Kohn* de Belvaux, candidat à l'examen de la candidature en médecine vétérinaire ;

M. *Mathias Hoffmann* de Rosport, candidat au premier examen du doctorat en médecine vétérinaire ;

MM. *Raymond Frisch* de Vianden et *Eugène Kohn* de Belvaux, candidats au deuxième examen du doctorat en médecine vétérinaire.

L'examen écrit aura lieu

pour la candidature en médecine vétérinaire le lundi, 17 mars, de 8,30 heures à midi et de 14,30 à 18 heures ;

pour les deux examens du doctorat en médecine vétérinaire le lundi, 17 mars, et le jeudi, 20 mars, chaque fois de 8,30 heures à midi et de 14,30 à 18 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour M. *Ady Kohn* au lundi, 24 mars, à 15 heures ; pour M. *Hoffmann* au mardi, 25 mars, à 15 heures ; pour M. *Eugène Kohn* au lundi, 31 mars, à 15 heures ; pour M. *Frisch* au mardi, 1<sup>er</sup> avril, à 15 heures.

Les épreuves pratiques se feront à l'Abattoir de Luxembourg-Hollerich et sont fixées comme suit : pour M. *Ady Kohn* au jeudi, 27 mars, à 15 heures ; pour M. *Hoffmann* au vendredi, 28 mars, à 15 heures ; pour M. *Eugène Kohn* au jeudi, 3 avril, à 15 heures ; pour M. *Frisch* au vendredi, 4 avril, à 15 heures. —

22 février 1952.

**Avis. — Jury d'examen.** — Le Jury d'examen pour la philosophie et les lettres se réunira en session extraordinaire du 13 mars au 7 avril 1952 dans une des salles de l'Athénée à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de :

M. *Aloyse Bemtgen* de Luxembourg ; Mlle *Marguerite Biermann* de Diekirch, MM. *Nicolas Estgen* de Dudelange, *Nicolas Feider* de Liefrange, Mlle *Edith Gales* de Luxembourg, MM. *Fernand Gillen* de Niedercorn, *Bernard Hermès* de Pétange, *Nicolas Ketter* de Hovelange, *Nicolas Klecker* de Brandebourg, Mlle *Aline Klein* de Pétange, MM. *Norbert Kneip* de Clervaux, *Joseph Majerus* de Rambrouch, *Marcel Molitor* de Munshausen, *Georges Muller* de Luxembourg, Mlle *Gaby Neiens* de Luxembourg, MM. *Marcel Schmit d'Eischen*, *Marcel Schmit* de Pétange, *Robert Schmit* de Wecker, *Camille Storck* de Differdange, candidats

au premier examen de la candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en philosophie et lettres ;

Mlle Simone *Emering* de Luxembourg, MM. Théo *Hoffmann* de Burbach, René *Kieffer* d'Aumetz, Albert *Nicklaus* de Sarrebruck, Ernest *Nimax* de Luxembourg, François *Reding* de Warken, candidats au deuxième examen de la candidature en philosophie et lettres préparatoire au doctorat en philosophie et lettres ;

Mlle Jeanny *Rischard* de Mersch, MM. Arthur *Schartz* de Wasserbillig, Camille *Thill* de Stolzembourg, Mlle Gaby *Thirifay* de Goebange, candidats à l'examen du doctorat en philosophie et lettres.

L'examen écrit aura lieu pour tous les candidats le jeudi, 13, et le samedi, 15 mars, chaque fois de 8 heures à midi et de 15 à 19 heures.

Les épreuves orales sont fixées comme suit : pour Mlle *Rischard* au lundi, 17 mars, à 14 heures ; pour Mlle *Thirifay* au mardi, 18 mars, à 14 heures ; pour M. *Thill* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Schartz* au mercredi, 19 mars, à 16 heures ; pour M. *Kieffer* au même jour, à 17 heures ; pour Mlle *Emering* au jeudi, 20 mars, à 14 heures ; pour M. *Hoffmann* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Nicklaus* au samedi, 22 mars, à 16 heures ; pour M. *Nimax* au lundi, 24 mars, à 16 heures ; pour Mlle *Biermann* au même jour, à 17 heures ; pour M. *Estgen* au mardi, 25 mars, à 14 heures ; pour M. *Bemtgen* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Feider* au mercredi, 26 mars, à 16 heures ; pour M. *Gillen* au jeudi, 27 mars, à 14 heures ; pour M. *Kleckner* au même jour, à 16 heures ; pour Mlle *Gales* au vendredi, 28 mars, à 16 heures ; pour M. *Hermes* au même jour, à 17 heures ; pour Mlle *Klein* au samedi, 29 mars, à 16 heures ; pour M. *Ketter* au même jour, à 18 heures ; pour M. *Kneip* au lundi, 31 mars, à 16 heures ; pour M. *Majerus* au mardi, 1<sup>er</sup> avril, à 14 heures ; pour M. *Molitor* au même jour, à 16 heures ; pour M. *Muller* au mercredi, 2 avril, à 16 heures ; pour Mlle *Neiens* au même jour, à 17 heures ; pour M. Marcel *Schmit* d'Eischen au jeudi, 3 avril, à 14 heures ; pour M. Marcel *Schmit* de Pétange, au même jour, à 16 heures ; pour M. Robert *Schmit* au vendredi, 4 avril, à 16 heures ; pour M. *Storck* au samedi, 5 avril, à 16 heures ; pour M. *Reding* au lundi, 7 avril, à 16 heures. — 21 février 1952.

---

**Avis. — Notariat.** — Par arrêté grand-ducal du 12 février 1952, Monsieur Charles *Michels*, notaire à Diekirch, a été nommé notaire à Bascharage.

---

**Avis. — Notariat.** — Le poste de notaire à Diekirch étant devenu vacant, les demandes pour ce poste sont à faire parvenir au Ministère de la Justice dans le délai de trois semaines à partir de la présente publication. Ces demandes doivent être accompagnées d'un curriculum vitae renseignant notamment sur les dates d'examen et les postés déjà occupés.

---

**Avis. — Association syndicale libre.** — En conformité de l'art. 6 de la loi du 28 décembre 1883, l'association syndicale libre pour l'installation d'une conduite d'eau dans les parcs à bétail au lieu dit «*Merziger Weg*» à Clemency a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Clemency. — 20 février 1952.

---

**Avis. — Association syndicale libre.** — En conformité de l'art. 6 de la loi du 28 décembre 1883, l'association syndicale libre pour la construction d'un chemin d'exploitation dans les vignes au lieu dit «*In der Schleid*» à Wellenstein a déposé un double de l'acte d'association au Gouvernement et au secrétariat communal de Wellenstein. — 20 février 1952.

---

**Avis. — Postes, Télégraphes et Téléphones.** — Par arrêté grand-ducal du 21 février 1952, M. Théodore *Ecker*, sous-chef de bureau des postes à Luxembourg-Gare, a été nommé sous-chef de bureau dirigeant des postes au même bureau. — 22 février 1952.

---

**Avis. — Viticulture.** — Liste des appellations d'origine contrôlées en France, arrêtée en septembre 1951 et à publier au *Mémorial* conformément à l'accord franco-luxembourgeois du 23 février 1928, sur la protection des appellations contrôlées :

## CHAMPAGNE.

*Champagne*

*Rose des Riceys*, rosé.

## BOURGOGNE.

*Aloxe Corton*, rouge, blanc

*Auxey Duresses*, rouge, blanc

*Beaujolais* et *Beaujolais* suivi du nom de la commune  
d'origine ou «*Beaujolais Villages*»  
et *Beaujolais Supérieur* } rouge, rosé, blanc.

*Beaune*, rouge, blanc

*Blagny*, rouge, blanc

*Bonnes Mares*, rouge

*Bourgogne*, blanc, rouge

*Bourgogne Aligote*, blanc

*Bourgogne Ordinaire et Grand Ordinaire*, rouge, blanc

*Bourgogne Passe Tout Grains*, rouge

*Bourgogne Clairet ou Bourgogne Rose*

*Brouilly et Cote de Brouilly*, rouge

*Chablis*

*Chablis grand Cru*  
et *Petit Chablis* } blanc

*Chambertin & Chambertin Clos de Beze*

*Latricières Chambertin*

*Mazoyères ou Charmes Chambertin*

*Mazis Chambertin*

*Griotte Chambertin*

*Ruchottes Chambertin*

*Chapelle Chambertin* } rouge

*Chambolle Musigny*, rouge

*Chassagne Montrachet*, rouge et blanc

*Cheilly les Maranges*, rouge, blanc

*Chenas*, rouge

*Chiroubles*, rouge

*Chorey-les-Beaune*, rouge, blanc

*Clos de la Roche*, rouge

*Clos Saint-Denis*, rouge

*Clos de Tart*, rouge

*Corton*, rouge, blanc

*Corton Charlemagne et Charlemagne*, blanc

*Cotes de Beaune*, rouge, blanc

*Cotes de Beaune-Villages*, rouge

*Dezize les Maranges*, rouge, blanc

*Echezeaux et Grands Echezeaux*, rouge

*Fixin*, rouge, blanc

*Fleuri*, rouge

*Gevrey Chambertin*, rouge

*Givry*, blanc, rouge

*Julienas*, rouge

*Ladoix*, rouge, blanc

*Macon* ou *Macon* suivi du nom de la commune  
d'origine } blanc, rouge, rosé

*Macon* ou *Pino Chardonnay Macon*, blanc

*Mercurey*, rouge, blanc

*Meursault*, rouge, blanc

*Monthelje*, rouge, blanc

*Montagny*, blanc

*Montrachet*, blanc

*Batard Montrachet*  
*Bienvenues Batard Montrachet*  
*Chevalier Montrachet*  
*Criots Batard Montrachet* } blanc

*Merey Saint-Denis*, rouge, blanc

*Morgon*, rouge

*Moulin-à-Vent*, rouge

*Musigny*, rouge, blanc

*Nuits* ou *Nuits St.-Georges*, blanc, rouge

*Pernand Vergelesses*, rouge, blanc

*Pommard*, rouge

*Pouilly Fuisse*

*Pouilly Loche* } blanc

*Pouilly Vinzelles*

*Puligny Montrachet*, rouge, blanc

*Romanée (la)* rouge

*Romanée St.-Vivant*  
*Romanée Conti* } rouge

*Richebourg*, rouge

*Tache (la)* rouge

*Rully*, blanc, rouge

*Saint-Amour*, rouge

*Saint-Aubin*, blanc, rouge

*Sampigny les Maranges*, rouge, blanc

*Santenay*, rouge, blanc

*Savigny-les-Beaune*, rouge, blanc

*Vougeot*, blanc, rouge

*Clos Vougeot*, rouge

*Vins Fins de la Cote de Nuits*, rouge, blanc

*Volnay*, rouge

*Vosne-Romanée*, rouge, blanc

*Saint-Romain*, rouge, blanc.

## REGION DE BORDEAUX.

*Barsac*, blanc  
*Blaye ou Blayais*, blanc, rouge  
*Cote de Blaye*, blanc  
*Bordeaux*, rouge, blanc, mousseux  
     *Bordeaux Supérieur*, rouge, blanc  
*Bourg, Cotes de Bourg & Bourgeais*, rouge, blanc  
*Cérons*, blanc  
*Cotes Canon Fronsac*, rouge  
*Cotes de Fronsac*, rouge  
*Cotes de Bordeaux St.-Macaire*, blanc  
*Entre-deux-Mers*, blanc  
*Graves*, rouge, blanc  
     *Graves Supérieures*, blanc  
     *Graves de Vayres*, rouge, blanc  
*Haut-Médoc*, rouge  
*Lalande de Pomerol*, rouge  
*Loupiac*, blanc  
*Médoc*, rouge  
*Moulis ou Moulis en Médoc*, rouge  
*Neac*, rouge  
*Pauillac*, rouge  
*Pomerol*, rouge  
*Premières Cotes de Blaye*, blanc  
*Premières Cotes de Bordeaux*, rouge, blanc  
*Sainte-Croix du Mont*, blanc  
*Saint-Emilion*, rouge  
     *Lussac Saint-Emilion*  
     *Montagne Saint-Emilion*  
     *Parsac Saint-Emilion*  
     *Puisseguin Saint-Emilion*  
     *Sables Saint-Emilion*  
     *Saint-Georges Saint-Emilion*  
*Saint-Estephe*, rouge  
*Sainte Foy Bordeaux*, rouge, blanc  
*Saint-Julien*, rouge  
*Sauternes*, blanc.

} rouge

## REGION DU CENTRE.

*Anjou*, blanc, rouge, rosé, mousseux  
     *Anjou Coteaux de la Loire*, blanc  
     *Coteaux du Layon*  
     *Anjou Coteaux du Loir*  
     *Coteaux de l'Aubance*  
     *Coteaux de Saumur*  
*Anjou Rose de Cabernet*  
*Anjou Saumur Rose de Cabernet ou Saumur Rose de Cabernet*  
*Coteaux du Layon Rose de Cabernet*  
*Coteaux de l'Aubange Rose de Cabernet*

} blanc

*Anjou Coteaux de la Loire Rose de Cabernet*  
*Bourgueil et Saint-Nicolas de Bourgueil*, rouge, rosé  
 Chinon, rouge, blanc, rosé  
*Coteaux de Touraine*, blanc, rouge, rosé, mousseux  
*Coteaux du Loir*, blanc, rouge, rosé  
*Jasnieres*, blanc  
*Muscadet*, blanc  
     *Muscadet des Coteaux de la Loire* { blanc  
     *Muscadet de Sèvre et Maine* {  
*Quincy*, blanc  
*Reuilly*, blanc  
*Sancerre*, blanc  
*Saumur*, blanc, mousseux, rouge, rosé  
*Vouvray*, blanc, mousseux  
*Montlouis*, blanc, mousseux  
*Pouilly sur Loire*, blanc  
*Pouilly Fume et Blanc Fume de Pouilly*, blanc

REGION DU JURA, DES COTES DU RHONE ET DU SUD-EST.

*Arbois*, rouge, rosé, blanc, de paille, jaune, mousseux  
*Bandol*, rouge, rosé, blanc  
*Bellet*, rouge, rosé, blanc  
*Cassis*, blanc, rouge, rosé  
*Chateau Chalon*, vin jaune  
*Chateau Grillet*, blanc  
*Chateauneuf-du-Pape*, rouge, blanc  
*Clairette de Dié*, blanc  
*Condrieu*, blanc  
*Cornas*, rouge  
*Cotes du Jura*, rouge, rosé, blanc, de paille, jaune, mousseux  
*Cotes du Rhone*, rouge, rosé, blanc  
*Cote Rotie*, rouge  
*Crozes Hermitage*, rouge, blanc  
*Hermitage*, rouge, blanc, de paille  
*L'Etoile*, blanc, de paille, jaune, mousseux  
*Saint-Peray*, blanc, mousseux  
*Seysssel*, blanc, mousseux  
*Tavel*, rosé  
*Lirac*, blanc, rouge, rosé  
*Clairette de Bellegarde*, blanc  
*Clairette du Languedoc*, blanc  
*Crepy*, blanc  
*Palette*, blanc, rouge, rosé.

REGION DU SUD-OUEST.

*Bergerac Supérieur*, rouge, blanc  
*Bergerac*, rouge, blanc  
     *Rosette*, blanc

*Pecharmant, rouge*  
*Blanquette de Limoux, mousseux*  
*Vin de Blanquette, blanc*  
*Cotes de Duras, rouge, blanc*  
*Gaillac et Gaillac Premières Cotes, blanc, mousseux*  
*Jurançon, blanc*  
*Monbazillac, blanc*  
*Montravel blanc*  
*Cotes de Montravel, blanc*  
*Haut Montravel, blanc*  
*Madiran, rouge*  
*Pacherenc de Vic Bilh, blanc*  
*Fitou, rouge.*

#### VINS DOUX NATURELS ET VINS DE LIQUEUR.

*Banyuls, vins doux naturels, vins de liqueur, rouge, rosé, blanc, rancio*  
*Cotes d'Agly, vins doux naturels, vins de liqueur, rouge, rosé, blanc, rancio*  
*Cotes du Haut-Roussillon, V.D.N., V.D.L., rouge, rosé, blanc, rancio*  
*Frontignan, Muscat de Frontignan, V.D.N., V.D.L., vin naturel, doux*  
*Grand Roussillon, vin doux naturel, vin de liqueur*  
*Maurly, vin doux naturel, vin de liqueur, blanc, rouge, rosé, rancio*  
*Muscat de Beaumes de Venise, vin doux naturel, vin de liqueur*  
*Muscat de Lunel, vin doux naturel, vin de liqueur*  
*Rasteau, vin doux naturel, vin de liqueur*  
*Rivesaltes, V.D.N., V.D.L., rouge, blanc, rosé, rancio*  
*Pineau des Charentes ou Pineau Charentais, vin de liqueur*  
*Muscat de Saint-Jean de Minervois.*

#### EAUX-DE-VIE.

<i>Armagnac</i>	<i>Grande Fine Champagne</i>
<i>Bas-Armagnac</i>	<i>Grande Champagne</i>
<i>Haut-Armagnac</i>	<i>Petite Champagne</i>
<i>Tenareze</i>	<i>Fine Champagne</i>
<i>Cognac</i>	<i>Borderies</i>
<i>Eau-de-Vie de Cognac</i>	<i>Fins Bois</i>
<i>Eau-de-Vie des Charentes</i>	<i>Bons Bois</i>
<i>Esprit de Cognac</i>	

#### EAU-DE-VIE DE CIDRE CONTROLÉE.

*Calvados du Pays d'Auge.*

#### EAUX-DE-VIE REGLEMENTÉES.

*Eaux-de-Vie de Marc d'Auvergne*  
*Eaux-de-Vie de Vin et de Marc originaires d'Aquitaine*  
*Eaux-de-Vie de Vin et de Marc originaires des Coteaux de la Loire*  
*Eaux-de-Vie de Vin et de Marc originaires de la Franche-Comté*  
*Eaux-de-Vie de Vin et de Marc originaires du Languedoc*  
*Eaux-de-Vie de Vin et de Marc originaires de Provence*  
*Eaux-de-Vie de Vin et de Marc originaires de Bourgogne*  
*Eaux-de-Vie de Vin originaires de la Marne et de Champagne*

*Eaux-de-Vie de Cidre* originaires de *Bretagne*, de *Normandie* et du *Maine*

*Eaux-de-Vie de Vin* originaires d'*Algérie*

*Eaux-de-Vie de Vin de Fougères*

*Eaux-de-Vie de Vin et de Marc du Bugey*

*Eaux-de-Vie de Vin et de Marc des Cotes du Rhone.*

*Calvados*

*Calvados du Cotentin*

*Calvados de l'Avranchin*

*Calvados du Pays de Bray*

*Calvados du Perche.*

*Calvados du Mortanais*

*Calvados du Pays de la Risle*

*Calvados du Domfrontais*

*Calvados de la Vallée de l'Orgne*

*Calvados du Pays du Merlerault*

**Pour information :**

LISTE DES PRINCIPALES APPELLATIONS  
D'ORIGINE SIMPLES, NON CONTROLÉES PAR L'INSTITUT  
NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE.

*Alsace*

*Minervois*

*Corbieres*

*Cotes de Provence*

*Mascara*

*Medea*

*Miliana*

*Mostaganem*

**Avis. — Emprunt 3% de la Société Anonyme des Chemins de Fer et Minière Prince Henri (Emissions 1886 et 1901). — Rectification.** — L'avis « Emprunt 3% Prince Henri » publié au *Mémorial* N° 5 du 7 février 1952, page 75, mentionne erronément sub «160 obligations à 500 francs» le numéro 31511 au lieu de 32511. — 27 février 1952.

**Avis. — Titres au porteur.** — Mainlevée d'opposition. — Suivant notification de l'intéressé en date du 25 janvier 1952, mainlevée pure et simple a été donnée de l'opposition formulée par exploit de l'huissier Pierre Konz d'Echternach, le 27 février 1947, en tant que cette opposition porte sur une obligation de la société anonyme des Chemins de Fer Guillaume-Luxembourg, émission de 3%, savoir: N° 40868 d'une valeur nominale de cinq cents francs.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 15 février 1952.

**Avis. — Titres au porteur.** — Mainlevée d'opposition. — Suivant notification de l'intéressé en date du 6 février 1952, mainlevée a été donnée de l'opposition formulée par exploit de l'huissier P. Konz d'Echternach, le 1<sup>er</sup> février 1946, en tant que cette opposition porte sur neuf obligations de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, émission 3,75% de 1934, savoir: Litt. C. N°s 13841 à 13849 d'une valeur nominale de mille francs chacune.

L'opposition reste maintenue pour les coupons du 1<sup>er</sup> novembre 1940 au 1<sup>er</sup> novembre 1944.

Le présent avis est inséré au *Mémorial* en exécution de l'article 22 de la loi du 16 mai 1891 concernant la perte de titres au porteur. — 15 février 1952.